



	1 ^{re} année		2 ^e année		Total unités
		Unités		Unités	
COURS DE SPÉCIALITÉ					
Spécialité	XXS-201-22 (1h30)	2 2/3	XXS-203-22 (1h30)	2 2/3	5 1/3
	XXS-202-22 (1h30)	2 2/3	XXS-204-22 (1h30)	2 2/3	5 1/3
<i>Pour spécialité sans accompagnement :</i>					
Laboratoire instrumental	LBI-201-22 (0h30)		LBI-203-22 (0h30)		
	LBI-202-22 (0h30)		LBI-204-22 (0h30)		
COURS OBLIGATOIRE DE FORMATION PRATIQUE					
Musique d'ensemble – cours à volet	MUE-201-22 (3h)	1 1/3	MUE-203-22 (3h)	1 1/3	2 2/3
	MUE-202-22 (3h)	1 1/3	MUE-204-22 (3h)	1 1/3	2 2/3
COURS OBLIGATOIRES DE FORMATION THÉORIQUE					
Formation musicale et auditive	FMA-201-22 (3h)	1 1/3	FMA-203-22 (3h)	1 1/3	2 2/3
	FMA-202-22 (3h)	1 1/3	FMA-204-22 (3h)	1 1/3	2 2/3
Analyse et écriture	ANE-201-22 (2h)	1	ANE-203-22 (2h)	1	2
	ANE-202-22 (2h)	1	ANE-204-22 (1h)	2/3	1 2/3
Littérature musicale	LIT-201-22 (3h)	1 1/3	LIT-203-22 (3h)	1 1/3	2 2/3
	LIT-202-22 (3h)	1 1/3	LIT-204-22 (3h)	1 1/3	2 2/3
<u>Instrumentistes :</u> Techniques des langages musicaux à l'instrument OU <u>Chanteurs :</u> Langue italienne et diction pour le chant	ILM-201-22 (1h) ILM-202-22 (1h) OU LID-201-22 (1h) LID-202-22 (1h)	 1/3 1/3			 1/3 1/3
Planification et présentation d'une prestation commentée (Épreuve synthèse)			APR-201-22 (1h) <i>et</i> RTE-201-22 (2h)	1	1
Total des unités		16		16	32

- Pour suivre le cours Spécialité XXS-201-22, l'élève doit avoir obtenu son Diplôme d'études secondaires, sauf dans des cas exceptionnels. L'accompagnement au piano est offert pour les spécialités autres que clavecin, guitare, orgue et piano. Pour ces spécialités, le cours Laboratoire instrumental est suivi en concomitance.
- L'élève doit obligatoirement suivre au moins un cours de théorie (Formation musicale auditive, Analyse et écriture, Littérature musicale) par session pour avoir accès au cours de Spécialité.
- Le cours Musique d'ensemble peut comporter plusieurs cours et doit obligatoirement totaliser au moins 3 heures d'enseignement. Ce cours est obligatoire et doit être suivi en concomitance avec les cours Spécialité.
- Préalable pour les cours Formation musicale et auditive, Analyse et écriture, Littérature et Technique des langages musicaux à l'instrument : FMA 122 ou FMA 106 ou l'équivalent.
- Le cours Techniques des langages musicaux à l'instrument est obligatoire pour les instrumentistes.
- Le cours Langue italienne et diction pour le chant est obligatoire pour les chanteurs.



Conservatoire
de musique
et d'art dramatique
du Québec

Cheminement pédagogique*

Certificat d'études collégiales en musique

CEC musique

Profil interprétation

- Pour s'inscrire au cours ITA 301 du premier cycle universitaire, l'élève doit avoir suivi les cours Langue italienne et diction pour le chant LID-203-22 et Langue italienne et diction pour le chant LID-204-22. Ces cours hors programme sont offerts aux élèves de 2e année du niveau collégial.
- Le cours Planification et présentation d'une prestation commentée (Épreuve synthèse) ne peut être suivi avant que l'élève n'ait terminé au moins 3/4 des cours de formation générale et 3/4 des cours de formation spécifique.